



## CONVENTION DE STAGE PFE

La présente convention régit les rapports entre l'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile,

Représentée par M. Abdellah MENOUE : Directeur de l'académie.

Et l'Entreprise : .....

Représentée par : .....

Elle concerne le stage en entreprise effectué par .....élève ingénieur en 3<sup>ème</sup> année, Génie ..... à l'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile.

### **ARTICLE 1 : OBJECTIF ET ENCADREMENT DU STAGE**

Le stage, qui a pour objectif essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné à l'Académie, a pour intitulé :

.....  
.....  
.....

L'Entreprise désigne Monsieur .....comme encadrant, chargé d'orienter, conseiller et évaluer le stagiaire.

L'Académie désigne ..... comme tuteur du stagiaire chargé(e) du suivi pédagogique du stage.

### **ARTICLE 2 : DUREE ET LIEU DU STAGE**

Le stage se déroulera du ..... au .....

Au sein de l'Entreprise : .....

Adresse : .....

### **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU STAGIAIRE**

Pendant la durée du stage, le stagiaire demeure élève de l'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile. Toutefois, il est tenu de respecter le règlement intérieur de l'entreprise.

En cas de manquement à la discipline, le Chef de l'Entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage après avoir prévenu le Responsable du Cycle Ingénieurs à l'Académie.

L'élève-stagiaire s'engage :

- à n'accomplir aucune tâche professionnelle, même occasionnelle, en dehors de celles qui lui sont confiées par l'Entreprise ;



- à conserver une totale discrétion en ce qui concerne les informations à caractère confidentiel qu'il viendrait à connaître dans le cadre de son stage ;
- à respecter la durée du stage fixée à l'Article 2.

#### **ARTICLE 4 : INDEMNITE ET COUVERTURE MEDICALE**

Pendant le stage, le stagiaire ne peut prétendre à aucun salaire mais l'Entreprise peut lui verser une indemnité en fonction des services et frais occasionnés par le stage.

En cas d'accident survenant au stagiaire, au cours du stage, l'élève utilise sa couverture médicale individuelle. L'Entreprise s'engage à faire parvenir toutes les déclarations s'y rattachant dans les meilleurs délais à l'Académie.

#### **ARTICLE 5 : FRAIS DIVERS**

Les frais de nourriture et d'hébergement demeurent, en principe, à la charge de l'élève. Il est cependant demandé que le stagiaire puisse bénéficier des avantages consentis au personnel de l'Entreprise.

#### **ARTICLE 6 : EVALUATION DU STAGE**

Le stagiaire adressera à l'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile un rapport détaillé sur le travail accompli et les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Un autre exemplaire du rapport sera remis à l'Entreprise. Une soutenance orale est organisée en fin de stage, à laquelle doivent assister l'encadrant et le tuteur. L'Entreprise s'engage à fournir à l'Académie son évaluation quant au travail fourni par le stagiaire.

#### **ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE**

L'élève stagiaire s'engage à garder confidentielle toute information recueillie dans l'Entreprise, et n'utiliser en aucun cas ces informations pour faire l'objet de publication ou de communication à des tiers sans l'accord de l'Entreprise.

Lu et approuvé, fait en trois exemplaires, à Nouaceur le .....

Pour l'Entreprise

Pour l'Académie  
Mme Aicha EL RHALI  
Responsable des Relations Externes

Le stagiaire